

SERMENT DES PHARMACIENS

Au moment d'être reçu Docteur en Pharmacie,
je fais le serment :

- D'exercer ma profession de pharmacien avec conscience, dans le respect de la vie et de la personne humaine,
- De me consacrer au service de la santé et de contribuer à l'information du public sur le bon usage du médicament,
- De rester fidèle aux principes qui m'ont été enseignés et d'actualiser mes connaissances,
- D'adopter, en toutes circonstances, un comportement conforme à ce qu'exigent l'honneur et la dignité de ma profession,
- De respecter le secret professionnel et de manifester le même dévouement envers tous les malades,
- De faire preuve de loyauté et de solidarité envers mes confrères pharmaciens,
- D'entretenir de bons rapports avec les membres des autres professions de santé,
- Je m'engage à respecter scrupuleusement la législation en vigueur, ainsi que les règles déontologiques de ma profession.

Orsay, le

L'étudiant :

Le Président du jury :

